

Description

Le ou la spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel participent à l'application de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) grâce à leurs connaissances approfondies en placements financiers, en gestion des caisses de pensions, en actuariat, en droit ou encore en comptabilité. Ils établissent les prestations des institutions de prévoyance, calculent les cotisations versées par les employeurs ainsi que les assurés, et prodiguent des conseils en matière de sécurité sociale.

Leurs principales activités consistent à:

Placements

- mettre en place une stratégie de placements et suivre son application, en collaboration avec les personnes responsables;
- mettre en œuvre les décisions de placement;
- utiliser les instruments de placement traditionnels (papiers monétaires, obligations et actions, etc.) et non traditionnels (placements privés, fonds de couverture, etc.);
- procéder aux calculs de rendement en appliquant les principes de mathématiques financières;
- évaluer les instruments de placement;
- appliquer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance en matière de placements (investissements dans les énergies renouvelables, dans des entreprises respectant les droits de l'homme, etc.);

Gestion

- assumer la responsabilité des processus administratifs et la gestion technique de l'institution de prévoyance;
- traiter les entrées et les sorties, et calculer les cotisations des employeurs et des assurés ainsi que les prestations en cas de retraite, de décès, d'invalidité, etc.;
- gérer les rentes en cours et établir les attestations de rentes;
- soutenir le conseil de fondation dans ses décisions, préparer les documents nécessaires à cet effet et répondre aux questions techniques;
- diriger et encadrer les collaborateurs, définir leurs tâches et leurs objectifs;

Contacts avec la clientèle et d'autres services

- expliquer les droits et obligations aux assurés, aux bénéficiaires, ainsi qu'aux employeurs, et les conseiller sur les questions juridiques et actuarielles de la prévoyance professionnelle;
- coordonner les prestations du 2^e pilier avec les autres prestations sociales (AVS, AI, LAA);
- coopérer avec les partenaires d'assurance, les experts en caisse de pension, les organes de révision et les autorités de surveillance.

Environnement de travail

Les spécialistes de la prévoyance en faveur du personnel travaillent le plus souvent dans des institutions de prévoyance, où ils soutiennent les organes de décisions (direction, conseil d'administration) grâce à leurs connaissances spécialisées. Ils collaborent également avec divers partenaires du secteur des assurances ou des organes de révisions et de surveillance. Ils peuvent parfois diriger une équipe de spécialistes. Leurs activités sont sédentaires et leurs horaires réguliers. Selon les cas, ils peuvent être amenés à se déplacer pour rencontrer leurs clients (individus, entreprises), avec qui ils ont des contacts fréquents.

Formation

La formation de spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel s'acquiert en emploi.

Lieu

- divers lieux en Suisse romande.

Durée

- 42 jours sur 2 ans.

Conditions d'admission à l'examen

- certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé de commerce, diplôme d'une école de commerce, maturité (tous les types) ou qualification équivalente;
- 3 ans de pratique professionnelle, dont au moins une dans la prévoyance professionnelle.

Titre obtenu

- brevet fédéral de spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel.

Contenu (matières d'examen)

- Droit;
- Actuariat;
- Comptabilité;
- Placements de capitaux;
- Gestion de caisses de pension.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité d'analyse
- Aptitude pour le calcul
- Rigueur
- Facilité de contact
- Esprit d'initiative
- Discrétion
- Esprit de synthèse
- Aptitude à travailler en équipe

Perspectives professionnelles

Les spécialistes de la prévoyance en faveur du personnel occupent des postes de cadres dans des institutions de prévoyance (caisses de pension, fondations collectives ou communes) mais également au sein d'organes de révision, d'autorités de surveillance, de banques ou d'assurances. Ils peuvent, de plus, travailler dans la formation interne d'une entreprise ou gérer de manière indépendante une petite caisse de pension.

Perfectionnement

Les spécialistes de la prévoyance en faveur du personnel peuvent envisager les perfectionnements suivants :

- cours et séminaires proposés par les organisations du monde du travail;
- brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales, de spécialiste en assurance, de conseiller-ère en gestion du patrimoine, formations en emploi, divers lieux en Suisse romande;
- diplôme fédéral d'expert-e en matière de prévoyance professionnelle, de gérant-e de caisses de pension, d'expert-e en assurances sociales, d'expert-comptable, formations en emploi, divers lieux en Suisse;
- diplôme d'économiste d'assurance ES, d'économiste d'entreprise ES, formations en emploi, Lausanne et Neuchâtel;
- Bachelor of Science HES en économie d'entreprise, spécialisations Risk and Insurance ou General Management, 3 ans à plein temps, divers lieux en Suisse romande;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Expert en matière de prévoyance professionnelle DF/Experte en matière de prévoyance professionnelle DF
- Spécialiste en assurance BF/Specialiste en assurance BF
- Spécialiste en assurances sociales BF/Specialiste en assurances sociales BF

Adresses

Association de spécialistes en gestion de prévoyance en faveur du personnel (VVP)
Greyerzstrasse 65
3013 Berne
<https://www.vvp.ch>

Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP)
Kreuzstrasse 26
8008 Zurich
Tél.: 043 243 74 15
<https://www.asip.ch/fr/>

École supérieure en prévoyance professionnelle (ESPP)
Avenue des Morgines 8
1213 Petit-Lancy
<https://www.espp.ch>

seelandAcademy Sàrl
Rue des Barques 9
2503 Biel/Bienne
Tél.: 032 558 30 55
<http://www.seelandacademy.ch>